

	<p><i>Haut comité pour la transparence et l'information</i></p> <p><i>sur la sécurité nucléaire</i></p> <p><i>GT « Concertation sur le projet Cigéo »</i> <i>du 3 septembre 2020</i></p> <p><i>Compte rendu de réunion</i></p>	
	<i>Version finale</i>	<i>Date de la réunion : 03/09/2020</i>

La séance est ouverte à 14 heures 05 sous la présidence de Jean-Claude DELALONDE.

Elisabeth BLATON rappelle que l'objectif de cette réunion est de finaliser les projets de documents transmis en vue de les soumettre à l'avis des membres du Haut comité.

a. Approbation des comptes rendus des réunions du groupe de travail des 23 janvier, 6 mars, 23 avril et 19 mai et 26 juin 2020

Elisabeth BLATON déclare que les comptes rendus des réunions sont approuvés, les participants n'ayant pas formulé de remarques particulières.

b. Point d'information sur la programmation de la visite du centre de Meuse / Haute-Marne et des prochaines réunions

Elisabeth BLATON demande à l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA) si la visite du 17 septembre prochain est maintenue et, le cas échéant, s'enquiert du nombre de participants autorisés.

Julie QUENTEL confirme cette visite, dans la limite de douze participants.

Elisabeth BLATON s'engage à transmettre à l'ANDRA la liste des participants dans les meilleurs délais.

c. Présentation par l'ANDRA de la feuille de route de la concertation Cigéo.

Julie QUENTEL présente les grandes orientations des modalités de la reprise de la concertation post-débat public sur le projet Cigéo qui seront mises en œuvre par l'ANDRA suite à l'interruption de cette dernière liée au débat public organisé en 2019 dans le cadre de l'élaboration de la 5^e édition du Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR).

Le processus de dialogue et de concertation mené par l'ANDRA repose sur un cycle d'échanges, d'études et de décisions politiques, qui se sont enrichis mutuellement. L'ANDRA s'est attachée à rendre compte de cette dynamique et les évolutions du projet issus des enseignements des concertations précédentes. Ces dernières ont porté sur des sujets variés, comme l'environnement et les choix de société, et ont intégré des débats publics.

L'ANDRA a défini une nouvelle feuille de route consacrée à la concertation, poursuivant plusieurs objectifs :

- Concevoir un dispositif d'ensemble adapté à la fois à l'inscription du projet sur du long terme et à son ampleur ;
- Définir les sujets sur lesquels le grand public peut exercer son influence véritable dans le processus de décisions, à l'image de l'insertion territoriale et environnementale, la gouvernance du projet et la conception du centre de stockage Cigéo ;
- Améliorer la lisibilité et le pilotage de la concertation, qui incombe à l'ANDRA mais également aux maîtres d'ouvrage partenaires du projet ;
- Garantir une animation pérenne et lisible du dispositif ;
- Nourrir les dossiers réglementaires et d'autorisations, parmi lesquels le dépôt de la demande de Déclaration d'utilité publique (DUP) et celle de la demande d'autorisation de création du projet.

Les sujets de la feuille de route de la concertation à venir concernent des sujets locaux, d'insertion territoriale et environnementaux, mais également des sujets locaux et nationaux tels que la gouvernance et la conception technique du stockage.

Certains thèmes ayant trait à l'insertion territoriale et environnementale du projet tels que l'eau, les transports et l'énergie, ont déjà fait l'objet de concertations. D'autres sont amenées à se poursuivre, inhérentes aux thèmes de l'aménagement et du cadre de vie, et plus particulièrement de l'insertion paysagère, l'architecture, l'urbanisme et des différentes étapes de chantier du projet. Les concertations en lien avec les autres maîtrises d'ouvrage seront également engagées.

Grands thèmes de concertation et de dialogue

Les thèmes identifiés, qui seront concertés prochainement, touchent à la gouvernance du projet Cigéo et la PhiPil (Phase industrielle pilote).

D'autres temps de dialogues et débats sont également mis en œuvre par l'ANDRA dans la durée sur des aspects techniques du projet Cigéo, sur le suivi environnemental mais aussi sur des questions sociétales et transverses telles que l'éthique, la confiance, la mémoire, la réversibilité et celles liées aux coûts du projet.

D'autres thématiques en lien avec le projet Cigéo devront également faire l'objet d'échanges avec le public en coordination avec d'autres acteurs : les transports de déchets radioactifs, le contrôle des colis et le suivi sanitaire.

S'agissant de la concertation que mènera l'ANDRA sur le sujet de la gouvernance, l'objectif consistera à débattre des grands principes de la gouvernance de Cigéo et, au travers du Plan directeur d'exploitation (PDE), à concerter sur le chapitre gouvernance. Les thèmes projetés porteront sur les principaux jalons décisionnels du projet et les grands principes de gouvernance. Des rencontres avec les parties prenantes s'étaient d'ores et déjà tenues en 2017 sur ce sujet, ce qui avait permis de relever leurs attentes et de les intégrer dans le projet du dossier concertation.

Différents schémas de gouvernance seront soumis à la concertation afin de valider collégalement celui à privilégier.

Des supports de concertation sont en cours de finalisation. Le PDE, en cours de rédaction, comprendra une proposition de chapitre sur la gouvernance.

La concertation se concrétisera par des échanges bilatéraux avec les parties prenantes élargies, des réunions de partage à plus grande échelle et la création de dispositifs numériques grand public tels que des webinaires et/ou modules en ligne.

S'agissant de la concertation que mènera également l'ANDRA sur la PhiPil, la finalité consiste à concerter sur les objectifs de cette phase, ses principales exigences et ses fonctionnalités, ainsi que sur la manière dont le suivi de ces objectifs sera assuré. Cette concertation suivra une temporalité proche de celle qui sera organisée sur le sujet de la gouvernance en raison des liens existant entre elles.

Les modalités de la concertation ont été élaborées en tenant compte de la nécessaire articulation avec la concertation post-débat sur le PNGMDR actuellement en cours et avec les réunions de dialogue technique sur les déchets de Haute activité et de Moyenne activité à vie longue (HA / MA-VL) organisées par l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) et l'Association nationale des comités et commissions locales d'information (ANCCLI) et le Comité local d'information et de suivi (CLIS) de Bure.

L'ANDRA a également prévu des interfaces entre la concertation sur le sujet de la gouvernance et celle sur le sujet de la PhiPil. Cela se concrétisera par des réunions communes et l'élaboration de modules de participation qui livreront une synthèse à un instant donné de ces concertations.

Que ce soit sur le sujet de la gouvernance ou de la PhiPil, la concertation devrait se dérouler de novembre 2020 à mi-mars 2021¹.

La feuille de route a également inclus les recommandations du groupe de travail du Haut comité.

Elisabeth BLATON s'interroge sur la composition des réunions de concertation.

Julie QUENTEL précise que les réunions relatives à la gouvernance intégreront les parties prenantes et le grand public via les dispositifs numériques. S'agissant de la concertation de la PhiPil, la mise en place d'une conférence de citoyens – composée d'une trentaine de personnes – est envisagée sous l'égide d'un comité de pilotage pluraliste et éventuellement d'un comité d'évaluation. Le sujet relatif à la PhiPil est relativement complexe, nécessitant de prendre le temps de présenter le projet en allant au-delà des débats d'experts, pour aboutir à un avis structuré.

Roger SPAUTZ souhaite disposer de précisions sur le calendrier de la démarche.

Julie QUENTEL répond que le calendrier détaillé sera diffusé début octobre 2020. De plus, l'ANDRA compte mettre en ligne d'ici la fin de l'année une plateforme interactive dédiée à la

¹ La concertation se déroulera finalement au 1^{er} semestre 2021.

concertation². Celle-ci intégrera progressivement les supports utiles au suivi du projet, dont le calendrier.

Yves LHEUREUX fait remarquer que les concertations sur les sujets de la gouvernance et de la PhiPil actionnent des modalités similaires alors qu'elles montrent chacune des spécificités. S'agissant de la PhiPil, il s'agit d'une étape nouvelle issue du débat public de 2013 et pour laquelle les attentes du grand public sont fortes. Cette phase pilote doit faire l'objet d'une large concertation pluraliste durable et doit permettre au citoyen de pouvoir s'investir tout au long des étapes décisionnelles qui l'accompagneront.

Julie QUENTEL confirme que la PhiPil est très attendue du grand public mais la concertation sur la gouvernance peut l'intéresser aussi. Cette dernière représente en effet l'avantage de garantir un processus décisionnel et d'intégrer d'ores et déjà la participation du public aux principales décisions sur le projet Cigéo. La convergence des temporalités s'explique par le fait que, lors du dépôt du dossier de demande d'autorisation de création, les apports de la concertation et les recommandations du grand public sur ces sujets y seront intégrés et bénéficieront à l'instruction.

Benoit JAQUET estime que la gouvernance et la PhiPil ne devraient pas être traitées uniquement par l'ANDRA, compte tenu de leur importance.

Sébastien FARIN répond que la mission de l'ANDRA vise à conduire la concertation en tant que maître d'ouvrage. Elle est tout à fait légitime pour endosser ce rôle.

d. Discussions et échanges sur la nouvelle version du projet de document

Elisabeth BLATON propose de passer en revue le document relatif au projet de recommandations qui reprend les principaux éléments du rapport présentant les travaux du groupe de travail.

L'objectif de la présente réunion consiste à échanger sur les points qui ont été modifiés à la suite des observations de la part de plusieurs membres du groupe de travail. Les remarques formulées lors de la réunion du 26 juin 2020, de même que celles du sous-groupe « modalités de concertation », ont été également prises en compte.

L'introduction du document s'attache à rappeler les objectifs du Haut comité et qui consistent à formuler des recommandations relatives aux modalités et à l'organisation de la participation du public au projet Cigéo et à assurer la mise en place d'un comité de suivi. Celui-ci sera chargé notamment de veiller à la mise en œuvre des recommandations proposées.

Jean-Michel ROMARY demande si le document peut mentionner, parmi les publics visés, les riverains des sites détenteurs de déchets radioactifs, qui pourraient être intéressés par des informations sur le projet puisque les colis sont entreposés sur leurs sites et se destinent à un stockage.

Elisabeth BLATON confirme la pertinence d'intégrer les riverains des centres de production des déchets radioactifs destinés à être stockés au sein du centre Cigéo.

² Cette plateforme est depuis en ligne : <https://concertation.andra.fr/>

S'agissant des recommandations proposées, certains membres du groupe de travail ont signalé depuis la précédente réunion que les recommandations ne précisait pas leurs destinataires et affichaient un degré d'ambitions très élevé. **Elisabeth BLATON** rappelle que les recommandations ont été formulées volontairement de façon générale sans cibler les parties prenantes visées et sans préciser le calendrier de mise œuvre. Il reviendra au comité de suivi de définir les modalités de mise en œuvre des recommandations et de réfléchir à leur déclinaison en tenant compte des contraintes des parties prenantes. L'objectif ne consiste pas à les mettre en difficulté.

Eric BASTIN fait remarquer que certaines recommandations s'appliquent à la concertation mais pas nécessairement aux réunions de dialogue technique qu'organisent l'IRSN et l'ANCCLI. De plus, s'agissant des recommandations sur la nature des supports d'informations à établir, elles impliquent un travail très ambitieux, ce qui pose la question de leur faisabilité.

Elisabeth BLATON évoque la recommandation n° 1 qui porte sur la mise en ligne d'une plateforme numérique dédiée au projet. L'objectif consiste à centraliser sur un site toutes les informations liées aux échanges et débats et celles actualisées concernant le projet Cigéo, sachant que la possibilité d'actualiser le site dédié du gouvernement avait été évoquée. La finalité est de mettre à disposition des documents lisibles et pédagogiques pour le grand public.

Suzelle LALAUT déclare que la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) du Ministère de la Transition écologique n'émet pas d'objections quant à cette possibilité, sous réserve que le site soit porté par le gouvernement. En revanche, aucune équipe du Ministère n'est créée pour l'instant pour faire évoluer ce site selon l'ambition affichée par le groupe de travail. De plus, afin de respecter l'objectif de lisibilité et de compréhension vis-à-vis du grand public, il conviendra d'intégrer une étape de retraitement des informations.

Roger SPAUTZ demande quels pourront être les contributeurs à cette plateforme et si le grand public pourra y participer activement.

Jean-Claude DELALONDE souligne que les recommandations proposées mettent l'accent sur une communication visant à toucher largement le grand public et ce, sur du long terme. Aussi, il est souhaitable que le projet de recommandations se montre ambitieux dès le début, mais également qu'il soit en permanence en phase avec cet objectif de lisibilité et de compréhension. En conséquence, la production de l'ensemble des informations du projet doit être retravaillée et adaptée au fur et à mesure de son déroulement.

Christine NOIVILLE confirme que cette ambition est partagée de tous. En revanche, elle ne doit pas devenir une crainte pour certains acteurs. La vigilance devra donc être de mise afin d'éviter qu'une charge n'apparaisse et nuise aux objectifs du projet. Il est certes important d'être exigeant en termes de contenu, d'échanges, de partage, de montée en compétences. Néanmoins, l'organisation et les modalités de mise en œuvre devront se négocier entre les acteurs au sein du comité de suivi. Le groupe de travail a pour mission de valider les principaux objectifs et outils ; il doit laisser ensuite une marge de manœuvre au comité de suivi.

Benoît JAQUET considère que des informations peuvent être d'ores et déjà mises en ligne sur le site dédié, renvoyant *a minima* vers les sites des parties prenantes. **Benoît JAQUET** demande si le site est déjà actif.

Suzelle LALAUT répond que ce site est fonctionnel. Son animation doit être discutée en comité de suivi car elle exige un travail important de rédaction et de relecture qui dépasse la simple mise en ligne.

Elisabeth BLATON ajoute qu'il conviendra de préciser, dans le projet de document, que les missions du comité de suivi engloberont le suivi de la mise en œuvre de la plateforme numérique et ses modalités d'actualisation.

Christophe KASSIOTIS demande si l'objectif poursuivi par la recommandation est de centraliser les informations.

Elisabeth BLATON précise que la philosophie est d'informer le public sur le projet Cigéo et sur les temps de concertation et d'échanges prévus sur ce projet Cigéo pour l'inviter à y participer. Compte tenu des initiatives de dialogue et d'échanges menées par différentes parties prenantes, le cadre de celles-ci doit être clairement présenté pour une bonne compréhension des enjeux.

S'agissant de la recommandation n° 3, se rapportant aux documents support aux concertations et temps d'échange avec le public, l'IRSN préconise qu'ils soient destinés plutôt à ceux réalisés dans le cadre des concertations. Il est proposé de modifier la rédaction du projet de recommandations sur ce point en distinguant les documents élaborés dans le cadre des concertations de ceux établis dans le cadre d'autres échanges avec le public, comme les journées de dialogues techniques telles qu'évoquées précédemment.

Elle propose d'indiquer que les documents, dont le Haut comité recommande la rédaction de documents d'entrée et de sortie des concertations. Pour les autres formes d'échanges avec le public, elle propose de recommander la formalisation d'une présentation globale des sujets abordés ainsi que des questions et avis soulevés par le public et sa mise à disposition du public via la plateforme numérique dédiée au projet.

Eric BASTIN estime que cette proposition est claire.

Elisabeth BLATON présente la recommandation n° 4 consacrée aux formes de participation, qui envisage des pistes suivantes :

- La constitution d'un panel de citoyens à l'échelle nationale ;
- L'organisation à l'échelle locale de réunions publiques régulières et d'ateliers thématiques pour approfondir certains sujets en s'appuyant sur les expériences de concertations avec les populations locales déjà menées par le CLIS de Bure et par l'ANDRA ;
- Le recours à des moyens numériques, via notamment l'organisation de webinaires qui permettent d'atteindre un public plus large.

Roger SPAUTZ demande si les participants du panel de citoyens seront indemnisés.

Sébastien FARIN répond que des possibilités d'indemnisation existent mais elles ne sont pas systématiques. La décision est conditionnée en général par l'avis du comité de pilotage. En tout état de cause, les citoyens sont défrayés.

Elisabeth BLATON ajoute que cette recommandation s'attache à préciser que les choix de formes de participation doivent être adaptés en fonction des publics visés afin d'éviter l'écueil consistant à manquer certaines catégories, et pour ne pas rassembler les mêmes populations, quelles que soient les questions traitées.

Eric BASTIN fait part de l'intérêt de conserver un noyau dur de citoyens en mesure de s'impliquer sur du long terme et un large éventail de sujets. Cela correspond aussi au souhait de certains participants.

Elisabeth BLATON demande si le principe de faire appel aux panels de citoyens, déjà constitués lors des débats publics en 2013 et 2019, est partagé par les participants.

Suzelle LALAUT considère cette proposition intéressante. Certaines personnes impliquées dans le débat public de 2019 ont d'ailleurs exprimé leur intérêt de poursuivre les réflexions autour du PNGMDR et de ses enjeux.

Elisabeth BLATON indique que le projet de recommandations prévoit que :

- Les sujets relatifs à l'objectif et à la nature même du projet Cigéo, à sa gouvernance et au jalonnement doivent être débattus par l'ensemble des publics visés aux échelles locales et nationales ; ils doivent donc être abordés via différentes formes de participation.
- Les sujets relatifs aux conditions d'exploitation, à la maîtrise des risques et aux impacts environnementaux locaux du projet constituent des sujets de préoccupations principalement locales ; ils seront discutés en premier lieu avec les riverains du projet.

Elisabeth BLATON souligne ensuite que les réunions publiques locales pourraient être rediffusées auprès des publics locaux des sites de production afin qu'ils puissent y participer.

La recommandation n° 5 porte sur les questions et thématiques à discuter.

Sébastien FARIN estime que la formulation suivante ne peut pas être conservée dans la liste concernant le sujet relatif à la sûreté : « *Les garanties de maîtrise de la récupération des colis en situation accidentelle* » ; ». Il considère que cette décision est prise en fonction des conditions et circonstances lors de la survenue de l'accident.

Christine NOIVILLE demande comment cette formulation pourrait être rédigée.

Sébastien FARIN précise que la situation s'apprécie au moment de la survenue d'un accident. Il peut être décidé de ne pas récupérer un ou des colis. Il conviendrait de retirer de la formulation le terme de « situation accidentelle ».

Christophe KASSIOTIS propose de s'inspirer des écrits de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) figurant dans son avis sur le dossier d'options de sûreté de Cigéo. Ceux-ci mentionnaient qu'il incombait à l'ANDRA de présenter les actions liées au rétablissement de diverses fonctions du stockage à la suite d'une situation accidentelle ainsi que leur prise en compte et leur déclinaison dans la conception de l'installation. Il était prévu également de distinguer en particulier la possibilité de poursuivre des opérations de stockage, de retirer les colis impliqués ou non dans la situation accidentelle et de mettre en œuvre des opérations de fermeture du stockage.

Sébastien FARIN précise que la problématique se pose davantage au niveau des « situations accidentelles ».

Christine NOIVILLE ajoute qu'*a priori*, et au vu des éléments présentés par Christophe KASSIOTIS, la notion de situations accidentelles intervient à de multiples reprises.

Sébastien FARIN confirme ce point. Réduire la question de récupérabilité aux situations accidentelles reste problématique d'autant plus qu'il n'y a aucune garantie de récupérer les colis dans une telle situation. L'avis de l'ASN ne se limite pas qu'à la récupération des colis.

Christophe KASSIOTIS souligne que le sujet de la récupération des colis intervient plutôt au niveau du jalonnement et de la mise en œuvre, qui évoque les concepts de réversibilité. Les concepts de sûreté regroupent la notion de maîtrise d'une situation accidentelle et de reprise d'activité dans une situation post-accidentelle. Ils ont trait à trois sujets importants pour l'ASN, à savoir la reprise du fonctionnement, la récupérabilité de certains colis et la fermeture du stockage.

Christine NOIVILLE propose à Christophe KASSIOTIS et à Sébastien FARIN de transmettre leur proposition commune de formulation.

Benoît JAQUET estime qu'une certaine ambiguïté réside au niveau des modalités de constitution du panel de citoyens et la préparation des réunions.

Christine NOIVILLE rappelle que document mentionne « *Parmi les dispositifs de participation que le Haut comité invite à envisager, ...* ». Le Haut comité n'a pas vocation à contraindre mais laisse, en revanche, une grande marge de manœuvre.

Christine NOIVILLE rappelle que le principe vise à ne pas occulter un certain nombre de concertations, de modalités d'échanges et de types de public. A l'échelle nationale, il pourrait être intéressant de créer un panel de citoyens mais cette initiative n'est pas du ressort du Haut comité. Elle pourra être discutée au sein du comité de suivi.

Le document pourrait être clarifié en ajoutant une référence au comité de suivi.

Benoît JAQUET s'interroge, au regard des recommandations du Haut comité, sur les prérogatives des acteurs locaux qui mènent leur propre travail de concertation.

Christine NOIVILLE ajoute que le Haut comité a connaissance des actions de concertation et d'échanges menées avec le grand public. Il n'a aucunement l'intention de les ignorer, sa position consistant à s'appuyer sur l'existant et à contribuer à son fonctionnement afin que les actions soient mieux coordonnées et connues des citoyens.

Jean-Claude DELALONDE propose la formulation suivante : « *L'organisation de telles réunions s'appuiera sur des expériences de concertations avec les populations locales ...* ».

Jean-Daniel VAZELLE revient sur le sujet des questions et thématiques à discuter en indiquant qu'il convient de ne pas exclure de la réflexion les situations accidentelles dans la mesure où les partenaires et le grand public expriment une volonté forte d'examiner cette problématique. La récupérabilité rejoint en effet le périmètre du jalonnement et la mise en œuvre du projet tandis que la sûreté du centre de stockage recouvre la question des situations accidentelles.

Sébastien FARIN confirme ce point.

Elisabeth BLATON demande par ailleurs si la formulation suivante proposée dans le document satisfait les membres quant à l'intérêt d'une « *hiérarchisation de l'ensemble des sujets selon un ordre de priorité en tenant compte de la catégorie des publics visés* ».

Suzelle LALAUT ne partage pas complètement cette logique de hiérarchisation car les sujets relèveront probablement de concertations différentes. De plus, elle risque d'influencer l'avis du grand public et orienter les priorités.

Benoît JAQUET se déclare également sceptique quant à l'intérêt de cette hiérarchisation. La démarche risque d'être complexe et très subjective.

Christine NOIVILLE estime également que cette notion de hiérarchisation peut être gênante.

Yves LHEUREUX estime également que le terme de hiérarchisation n'est pas le plus pertinent. Il convient aussi de préciser dans le document que les temps de concertation pourront faire émerger des sujets non listés dans le document à ce jour.

Elisabeth BLATON propose d'intégrer cette suggestion.

La recommandation n° 6 se rapporte au sujet de la gouvernance. Le document mentionne que « *Le Haut Comité propose d'en débattre à une échelle nationale, en insistant sur les points qui ont été exprimés lors du débat public de 2019 sur le PNGMDR.*

Le Haut Comité note que l'ANDRA a prévu d'aborder les sujets relatifs à la gouvernance du projet et à la définition de la phase industrielle pilote, dans le cadre de sa feuille de route. Il recommande une coordination avec les autres parties prenantes afin que ces sujets puissent être débattus largement dans ce cadre. ».

Sébastien FARIN considère que les passages de la recommandation n° 6, qui ne sont pas en gras dans le texte, dépassent le mandat du groupe de travail sur la concertation Cigéo.

Elisabeth BLATON répond que les propos ne sont pas très engageants mais qu'ils résultent d'un constat.

Christine NOIVILLE souligne que le passage est factuel et s'inspire du contenu des débats précédents. Les recommandations ont été rédigées en prenant en compte les avis déjà exprimés par le public par le passé.

Suzelle LALAUT rejoint les propos de Sébastien FARIN car le Haut comité a tendance à s'éloigner de l'objectif initial qui visait à définir les modalités de la concertation et l'articulation des concertations entre elles.

Christine NOIVILLE demande pourquoi cette observation n'a pas été suggérée aussi lors de la recommandation précédente.

Suzelle LALAUT répond qu'elle a hésité à l'exprimer mais la remarque vaut également pour la recommandation n° 5.

Elisabeth BLATON demande aux membres s'ils désirent conserver le passage du texte qui n'est pas en gras.

Jean-Claude DELALONDE souhaite qu'il soit conservé, dans la mesure où il n'est pas assimilé à une recommandation et constitue un rappel important. Le comité de suivi pourra également s'y référer.

Jean-Paul LACOTE estime que le passage concerné est essentiel. Les garants avaient mis en exergue son importance, en particulier les questions éthiques dont les legs aux générations futures.

Elisabeth BLATON propose de présenter au Haut comité le projet en l'état, sachant que cette question pourra être débattue à nouveau par cette instance.

Le paragraphe n° 2 du projet de document fait référence à la création par le Haut comité d'un comité de suivi. Le rôle de ce dernier n'est pas opérationnel mais consiste à veiller à la mise en œuvre des recommandations formulées avec toutes les parties prenantes. Il veillera également au respect des principes généraux définis et assurera une mission de coordination. *« Ce comité de suivi demandera à l'ANDRA, maître d'ouvrage du projet, ainsi qu'à l'ensemble des parties prenantes à l'initiative de démarches de dialogue avec le public de lui rendre compte régulièrement de l'avancement de leurs projets et démarches. ».*

Le groupe s'appuiera sur la plateforme numérique, son principal outil lui permettant de remplir ses missions.

« De façon à coordonner les travaux du comité de suivi avec ceux du groupe de travail "PNGMDR", chacune des deux instances rendra compte à l'autre de ses travaux à l'occasion de réunions plénières du Haut Comité. ».

Suzelle LALAUT propose que le texte mentionne que le comité de suivi endosse la responsabilité de définir concrètement comment les recommandations seront mises en œuvre.

Elisabeth BLATON propose la formulation suivante : *« Le Haut Comité décide de mettre en place un groupe de suivi qui, avec l'ensemble des acteurs concernés, définira la façon dont les recommandations seront déclinées et les parties prenantes impliquées... ».*

Suzelle LALAUT demande si les garants des concertations seront associés au comité de suivi.

Christine NOIVILLE est favorable à cette proposition.

Elisabeth BLATON prend note de cette suggestion, sachant que la composition de ce comité n'est pas encore statuée.

Christine NOIVILLE s'interroge sur la pertinence de maintenir la réunion du groupe de travail prévue le 16 septembre prochain.

Jean-Claude DELALONDE estime que si Elisabeth BLATON est en mesure de formaliser rapidement l'ensemble des commentaires de la présente réunion, une validation pourra être ensuite soumise au groupe de travail afin de l'intégrer à la réunion plénière du mois d'octobre. La réunion du 16 septembre ne sera donc pas nécessaire.

Elisabeth BLATON signale que les prochaines réunions plénières du Haut comité sont programmées les 28 septembre et 15 octobre. L'objectif est de finaliser le document en vue d'une adoption du document par les membres du Haut comité à l'une de ces dates.

La séance est levée à 16 heures 40.

Liste des participants

Membres du groupe de travail :

AUGE Laurent	EDF
BASTIN Eric	IRSN
BIANCHI Patrick	Collège des organisations syndicales
DELALONDE Jean-Claude	Collège des CLI – Pilote du groupe de travail
DUQUESNOY Thierry	CEA
FARIN Sébastien	ANDRA
JAQUET Benoît	CLIS Bure
KASSIOTIS Christophe	ASN
LACOTE Jean-Paul	Collège des associations
LAFFITTE Olivier	Collège des organisations syndicales
LALAUT Suzelle	DGEC/DE/SD4/4A
LEBEAU-LIVE Audrey	IRSN
LHEUREUX Yves	ANCCLI
MEAUX Marie-Line	Garant de la concertation post débat public 2013
NOIVILLE Christine	Présidente du HCTISN
QUENTEL Julie	ANDRA
ROMARY Jean-Michel	Orano
SPAUTZ Roger	Greenpeace
VAZELLE Jean-Daniel	Garant de la concertation

Secrétariat du Haut comité :

BLATON Elisabeth	Secrétariat technique du HCTISN
VILETTE Cédric	Secrétariat technique du HCTISN